

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 155

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mise à disposition d'une solution de vélos à assistance électrique et stations associées dans le cadre d'une expérimentation sur la mise en œuvre d'une solution innovante de vélos en libres services en liaison des principaux points touristiques du territoire communal

Avenant n°1 au marché 20061

Le 6 octobre 2020 la Ville de Carcassonne a conclu un marché avec la société Smoove, lui permettant d'expérimenter, sur un cycle annuel touristique complet, une solution de vélos à assistance électrique en libre-service innovante E-Flex pour la liaison des sites majeurs de son territoire.

Cette expérimentation a débuté le 19 décembre 2020, date de l'ouverture du service aux usagers.

Le 4 mai 2021, la société SMOOVE a informé la Ville de son rapprochement avec la société ZOOV et lui a proposé la mise en œuvre immédiate d'une solution logicielle et matérielle innovante alternative, permettant d'anticiper tous dysfonctionnements liés à la rupture de son partenariat avec la société Urban Sharing société Urban Sharing développeur du logiciel d'exploitation des vélos E Flex.

C'est dans ce contexte que j'ai décidé de conclure un avenant au marché actant la substitution de la solution innovante ZOOV à la solution E-Flex et prorogeant la durée du contrat du temps d'interruption de service nécessaire à son déploiement soit jusqu'au 10 janvier 2022 à minuit.

Ledit avenant est conclu sans incidence financière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210705-decision21155-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021

05 JUL. 2021

